TRAIL DES SAPEURS-POMPIERS D'HUCQUELIERS

Dimanche 14 mars 2027 • Hucqueliers (Pas-de-Calais)

Organisateur : Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Hucqueliers

Le règlement concerne les trois épreuves de trail chronométrées de 6 km, 13 km et 18 km organisées par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Hucqueliers.

Toute inscription à l'une des épreuves implique la lecture et l'acceptation du règlement.

1. Organisation et site d'accueil

La manifestation est organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Hucqueliers, le dimanche 14 mars 2027, sur la commune d'Hucqueliers, dans le département du Pas-de-Calais.

Trois distances sont proposées :

- Trail de 6 km.
- Trail de 13 km.
- Trail de 18 km.

Le lieu d'accueil, de retrait des dossards, de départ et d'arrivée sera communiqué par l'organisation.

Les participants devront se présenter suffisamment tôt avant le départ afin de procéder au retrait de leur dossard et aux éventuelles vérifications administratives.

2. Parcours et horaires

Les parcours emprunteront principalement les chemins, sentiers, routes et espaces naturels situés sur la commune d'Hucqueliers et ses environs.

Chaque participant devra suivre exclusivement le parcours correspondant à la distance choisie.

Le balisage sera assuré par différents moyens : fléchage, rubalise, panneaux et présence de signaleurs aux endroits nécessaires.

Épreuves chronométrées

- 18 km : 09h00.
- 13 km : 09h30.
- 6 km : 10h00.

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours ou les horaires pour des raisons de sécurité, de météo ou de contraintes organisationnelles.

3. Jauges maximales

L'organisation prévoit d'accueillir environ 700 coureurs au total, répartis sur les trois distances proposées.

Les inscriptions pourront être clôturées dès que le nombre maximal de participant sera atteint.

4. Conditions de participation

Pour les coureurs majeurs

Conformément à la réglementation applicable aux courses hors stade, chaque participant majeur devra fournir un justificatif autorisant sa participation.

Selon les dispositions fédérales en vigueur à la date de la manifestation, il pourra notamment s'agir :

- D'une licence FFA admise et en cours de validité.
- D'un Pass Prévention Santé (PPS) valide, obtenu sur le site officiel https://pps.athle.fr.

Les justificatifs devront être conformes à la réglementation en vigueur le jour de l'épreuve.

Pour les participants mineurs

La participation des mineurs est autorisée uniquement sur le parcours du 6kms, à partir de 16 ans révolus le jour de l'épreuve.

Les parcours de 13 kms et 18 kms sont exclusivement réservés aux participants majeurs. Pour les participants mineurs inscrits sur le 6kms, une autorisation parentale ou du représentant légal sera obligatoire, ainsi que les justificatifs requis par la réglementation en vigueur.

Conditions générales

Les participants s'engagent à prendre le départ en bonne condition physique et à choisir une distance adaptée à leurs capacités.

L'organisation se réserve le droit de refuser le départ à toute personne ne remplissant pas les conditions réglementaires ou présentant un dossier incomplet.

5. Inscriptions et tarifs

Les inscriptions seront ouvertes selon les modalités communiquées par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Hucqueliers.

Chaque participant devra choisir sa distance au moment de l'inscription.

Tarifs des épreuves

- Trail 6 km : 12€.
- Trail 13 km : 16€.
- Trail 18 km : 24€.

Toute inscription est personnelle. Le transfert de dossard à un autre participant est interdit sans accord préalable de l'organisation.

6. Prestations et ravitaillements

Des ravitaillements seront proposés aux participants selon les distances et les modalités définies par l'organisation.

Les informations relatives au nombre et à l'emplacement des ravitaillements seront communiquées avant la manifestation.

Un ravitaillement final pourra être proposé à l'arrivée.

Les participants devront prévoir une hydratation et une alimentation adaptées à leur effort.

Les modalités exactes des prestations seront précisées par l'organisation.

7. Autonomie et équipement

Les participants devront disposer d'une tenue et de chaussures adaptées à la pratique du trail et aux conditions météorologiques du jour.

Il est fortement conseillé de prévoir :

- Une réserve d'eau adaptée à la distance.
- Une réserve alimentaire pour les distances les plus longues.
- Un téléphone portable chargé.
- Une tenue adaptée aux conditions climatiques.
- Des chaussures adaptées aux chemins et terrains naturels.

L'organisation pourra imposer un équipement complémentaire si les conditions météorologiques ou de sécurité le nécessitent. Les participants en seront informés avant le départ.

8. Sécurité et assistance médicale

La sécurité des participants constitue une priorité pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Hucqueliers.

Des signaleurs seront positionnés aux endroits stratégiques des parcours afin d'assurer l'orientation et la sécurité des coureurs.

Sur les portions empruntant la voie publique, chaque participant devra respecter le Code de la route et les consignes des signaleurs.

Une assistance sera organisée selon les moyens prévus par l'organisation.

En cas de malaise, de blessure ou d'accident, chaque participant est tenu de prévenir l'organisation et de porter assistance à toute personne en difficulté, dans la mesure de ses possibilités et sans se mettre en danger.

Tout abandon devra impérativement être signalé à un signaleur ou à un membre de l'organisation.

L'organisation se réserve le droit d'arrêter un participant si son état physique ou les conditions de sécurité le justifient.

9. Respect de l'environnement et contrôles

Chaque participant s'engage à respecter l'environnement, les chemins, les propriétés privées et les espaces naturels traversés.

Il est strictement interdit :

- De jeter des déchets sur les parcours.
- De couper ou de modifier le tracé balisé.
- De dégrader les espaces naturels.
- De perturber la faune et la flore.
- D'adopter un comportement dangereux ou irrespectueux envers les autres participants, les bénévoles et les riverains.

Des contrôles pourront être effectués sur les parcours. Le dossard devra être porté de manière visible sur le devant du vêtement pendant toute la durée de l'épreuve.

Tout participant ne respectant pas le parcours, les consignes de sécurité ou le présent règlement pourra être disqualifié ou exclu de la manifestation.

10. Classements et récompenses

Les trois épreuves de 6 km, 13 km et 18 km seront chronométrées.

Un classement général pourra être établi pour chaque distance, selon les modalités définies par l'organisation. Les récompenses seront communiquées avant la manifestation.

Aucune prime financière ne sera distribuée, sauf disposition particulière annoncée par l'organisation.

11. Contrôles antidopage

Tout participant peut être soumis à un contrôle antidopage conformément à la réglementation en vigueur.

Le refus de se soumettre à un contrôle obligatoire entraîne les conséquences prévues par la réglementation applicable.

12. Modification ou annulation par l'organisation

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Hucqueliers se réserve le droit de modifier les parcours, les horaires, les conditions de départ ou les modalités de ravitaillement pour des raisons de sécurité, météorologiques, administratives ou organisationnelles.

L'organisation pourra interrompre ou annuler tout ou partie de la manifestation si les conditions l'exigent.

En cas d'annulation, les participants seront informés des modalités retenues par l'organisation concernant les inscriptions et les éventuels remboursements.

13. Annulation par le participant et changement de distance

Toute demande d'annulation ou de changement de distance devra être adressée directement à l'organisation.

Les conditions de remboursement éventuel seront communiquées lors de l'ouverture des inscriptions. Tout changement de distance sera soumis aux places disponibles et aux conditions d'accès à la nouvelle épreuve.

Le transfert de dossard à une autre personne ne pourra être effectué sans l'accord préalable de l'organisation.

14. Assurances

Responsabilité civile

L'organisateur devra disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant les risques liés à l'organisation de la manifestation, conformément à la réglementation en vigueur.

Individuelle accident

Il appartient à chaque participant de vérifier qu'il bénéficie d'une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels sa participation à la manifestation pourrait l'exposer.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels des participants.

15. Droit à l'image

Des photographies et vidéos pourront être réalisées pendant la manifestation par l'organisation ou ses représentants.

Ces images pourront être utilisées pour promouvoir le Trail des Sapeurs-Pompiers d'Hucqueliers sur les supports de communication de l'Amicale : réseaux sociaux, site internet, affiches et publications.

Les modalités d'autorisation, les possibilités d'opposition et les droits des participants seront respectés conformément à la réglementation en vigueur.

Pour les participants mineurs, les autorisations nécessaires seront recueillies auprès des représentants légaux.

16. Restauration et convivialité

Une buvette et un espace de restauration pourront être proposés sur le site d'accueil de la manifestation.

Les modalités de restauration seront communiquées par l'organisation.

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Hucqueliers souhaite faire de cette journée un moment sportif, convivial et solidaire, ouvert aux coureurs, accompagnateurs et visiteurs.

17. Conditions générales

L'inscription à l'une des trois épreuves implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Chaque participant s'engage à respecter les consignes de l'organisation, des signaleurs et des équipes de secours.

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner une disqualification ou une exclusion de la manifestation, sans remboursement des frais d'inscription.

L'organisation remercie l'ensemble des participants, bénévoles, partenaires et accompagnateurs pour leur présence et leur confiance.

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Hucqueliers vous souhaite une excellente course et vous donne rendez-vous le dimanche 14 mars 2027 !